

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											74/2016		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	02/12	Prés.	14	Abs	9	Proc.	0	Votants	14

Par suite d'une convocation en date du deux décembre deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le neuf décembre deux mille seize à dix-huit heures, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, ROUGÉ Pierre, VIDAL Candy, BOURDONCLE Stéphane (18h20), MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic.

Absents : ABELLANET LE MINEZ Monique, ESCANDE Jacques, BERSANS Muriel, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Avance sur subvention « Swing à Mirepoix »

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le festival « Swing à Mirepoix » aura lieu, comme chaque année, le week-end de Pâques, du 14 au 17 avril, soit avant le vote du budget primitif 2017. Le président et les membres de l'association demandent au Conseil Municipal de leur accorder une avance de 13 000 € sur la subvention annuelle 2017.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de verser une avance d'un montant de 13 000 € sur la subvention allouée à l'association Swing pour l'exercice 2017, dans l'attente du vote du budget primitif,
- **Dit** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2017,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20161209-7402016-DE